

RECONNAISSANCE DE VÉGÉTAUX



Public

- Agents de mairie
- Salariés d'entreprises d'aménagement paysager
- Demandeurs d'emploi



Objectifs

- Maîtriser les critères utiles à la reconnaissance des végétaux : la feuille, le bourgeon notamment
- Reconnaître les principales espèces feuillues et résineuses, des espèces forestières et des espèces ornementales utilisées en paysage (arbres, arbustes et conifères).
- Dédire des informations sur le sol et climat d'espèces indicatrices (richesse chimique du sol, réserve en eau, pH...)



Durée

- 2 jours



Dates

- Ouverture de sessions en fonction de demandes. Contactez-nous et nous vous proposerons une date.



Tarif et financements possibles

- 364 euros
- Demandeur d'emploi : prise en charge possible à 100% (France Travail)
- Salarié : prise en charge par l'employeur, 50% remboursé (Ocapiat)
- Autres publics (CAPEE, CNPFT etc.) : nous contacter